RESERVATION VISITE SOIGNEUR D'UN JOUR 2020

Vivez ou offrez une expérience unique au plus près des animaux en devenant soigneur animalier !

Participez une demi-journée aux différentes missions d'un soigneur, en agissant à ses côtés : préparation des repas et nourrissage, entretien des parcs et nettoyage des bâtiments, sortie ou rentrée des animaux, identification et contact privilégié. Vous aurez l'occasion d'approcher toute la diversité animale du Bioparc : grands herbivores, carnivores, oiseaux, primates et reptiles.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- **Âge :** à partir de 16 ans
- **Nombre de personnes :** 2 maximum

Le personnel du Bioparc ne saurait se substituer à un accompagnateur payant en cas de manque d'autonomie affectant la visite. Le cas échéant, le Bioparc se réserve le droit de ne pas effectuer la visite réservée.

- **Durée de la visite SDJ :** 4 h (votre billet comprend également la visite libre du Bioparc)
- **Tarif : 165 €** par personne.
- **Créneaux et horaires possibles :** tous les jours du 8 février au 11 novembre 2020.

Mois	Matin	Après-midi
Février - Mars	8h30 à 12h30	14h à 18h
Avril - Mai - Juin - Septembre	8h30 à 12h30	15h à 19h
Juillet - Août	8h30 à 12h30	15h30 à 19h30
Octobre - Novembre	8h30 à 12h30	14h30 à 18h30 13h30 à 17h30 au passage à l'heure d'hiver

- **Équipement à prévoir :** pantalon, chaussures fermées, vêtements adaptés aux conditions climatiques, sac à dos contenant une paire de bottes.
- **Réservation de la visite :** minimum 3 semaines avant la date choisie (sous réserve de nos disponibilités). Les horaires concernant l'organisation de votre journée vous seront confirmés par courrier.
- **Mode de règlement :** chèque bancaire ou chèques-vacances.
- **Annulation :** l'annulation de votre visite entraîne une facturation de 50% jusqu'à 7 jours avant la date de visite, aucun remboursement passé ce délai. La date de réservation peut être modifiée jusqu'à 1 mois avant la date de visite sous réserve de disponibilités. Le bon cadeau ne sera ni échangé ni remboursé.
- **Validité :** le bon cadeau est **valable jusqu'au 1er novembre 2020.**

COUPON DE RÉSERVATION VISITE SOIGNEUR D'UN JOUR 2020

À RENVOYER AU BIOPARC - 103 RUE DE CHOLET - DOUÉ LA FONTAINE - 49700 DOUÉ EN ANJOU

VOS COORDONNÉES

Nom ..... Prénom .....

Adresse ..... Code postal ☐☐☐☐☐ Ville .....

Tél ☐☐☐☐☐☐☐☐ Mail .....

VOTRE CHOIX

❑ Je souhaite RÉSERVER une Visite Soigneur d'un jour

Date souhaitée : / / 2020

Créneau horaire souhaité : ❑ Matin ❑ Après-midi ❑ Pas de préférence

❑	Visite Soigneur d'un Jour pour **1 personne**	165 €
OU		
❑	Visite Soigneur d'un Jour pour **2 personnes**	330 €
☒	Participation aux frais de port	3,90 €
	COÛT TOTAL	

Renvoyer ce coupon avec votre règlement à l'ordre de la SARL Bioparc.

Merci de préciser toute information utile au bon déroulement de votre visite (difficultés de déplacement, phobies, grossesse...) :

.....

.....

.....

❑ Je souhaite OFFRIR une Visite Soigneur d'un jour

Bon cadeau pour : 1. Nom ..... Prénom .....

2. Nom ..... Prénom .....

❑	BON CADEAU Visite Soigneur d'un Jour pour **1 personne**	165 €
OU		
❑	BON CADEAU Visite Soigneur d'un Jour pour **2 personnes**	330 €
☒	Participation aux frais de port	3,90 €
	COÛT TOTAL	

Renvoyez ce coupon avec votre règlement à l'ordre de la SARL Bioparc.
Vous recevrez par courrier le bon cadeau à offrir valable jusqu'au 1er novembre 2020. Le destinataire de ce bon pourra choisir sa date et valider sa réservation pour obtenir son billet de visite daté.

BON POUR ACCORD
Date, signature obligatoire

❑ J'accepte et je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso.

Cadre réservé à l'administration

N° d'enregistrement :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. GÉNÉRALITÉS

Ces Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par le Bioparc de Doué-la-Fontaine et le restaurant le Camp des Girafes.

Ces CGV sont complétées par des conditions particulières stipulées dans nos différents contrats de réservation et bons de commande.

Ces conditions générales et particulières font partie intégrante du contrat de vente. Tout client reconnaît avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle pour avoir la capacité de contracter à ces conditions. Tout client reconnaît en avoir pris connaissance avant de passer sa commande. Dès lors, toute commande ou réservation entraîne son entière adhésion aux conditions de vente et son acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

2. DONNÉES CLIENTS

En acceptant les CGV, le client autorise le Bioparc à utiliser les données fournies pour le suivi de la commande et pour la relation-clientèle. Cette souscription pourra, à tout moment et sur simple demande, être résiliée. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

3. RÉSERVATIONS / COMMANDES

3-1 Groupes, CSE et assimilés, Professionnels, Scolaires, Centres et colonies, Structures d'accueil spécialisé

Sous réserve de nos disponibilités, tout type de réservation, avec ou sans activité complémentaire (visite guidée, atelier pédagogique et/ou location de mallette pédagogique), doit faire l'objet d'un contrat rempli et transmis au minimum 3 semaines avant la date de visite par courrier, fax ou mail, avec les mentions manuscrites obligatoires suivantes : date, signature et tampon pour les établissements. Les horaires des visites et des activités choisies seront communiqués au préalable à titre indicatif, et confirmés le jour de la visite. Le Bioparc doit être informé par courrier, mail ou fax de toute modification de la réservation au moins 3 semaines avant la date de prestation. Passé ce délai, la réservation ne pourra en aucun cas être reportée ou modifiée. Le non-respect de ces conditions entraînera la facturation de la prestation réservée.

3-2 Visite VIP, Soigneur d'un jour, Anniversaire

Sous réserve de nos disponibilités, toute réservation doit faire l'objet d'un contrat rempli et transmis par courrier, au minimum 3 semaines avant la date de visite, avec votre chèque de règlement ainsi qu'avec les mentions manuscrites obligatoires suivantes : date et signature. Les horaires concernant l'organisation de ces activités VIP, Soigneur d'un jour ou Anniversaire enfant seront confirmés par courrier.

3-3 Billetterie CSE et assimilés

Toute commande de billet (billets physique, e-billets, code-barres) doit faire l'objet d'une convention signée par les 2 parties et d'un bon rempli avec les mentions manuscrites obligatoires (date, signature et tampon de l'établissement). Ce bon sera transmis par courrier, fax ou mail pour la formule Dépôt-vente ; et par courrier avec le chèque de réglement pour la formule Achat. La signature de la convention entraîne également la création d'un espace personnel sur www.bioparc-zoo.fr afin de rendre possible les commandes en ligne.

3-4 Restaurant le Camp des Girafes

L'accès au restaurant pour déjeuner nécessite l'acquittement du billet d'entrée au Bioparc. Les menus sont servis en salle et les formules pique-niques sont à consommer sur l'aire prévue à cet effet. Sous réserve de nos disponibilités, tout type de réservation le Camp des Girafes, doit faire l'objet d'un contrat rempli et transmis au minimum 3 semaines avant la date de prestation, par courrier, fax ou mail, avec les mentions manuscrites obligatoires suivantes : date, signature et tampon pour les établissements.

Le groupe choisit un menu identique pour les adultes et un menu identique pour les enfants. Les menus sont fournis à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction des approvisionnements. Nos prix s'entendent taxes et services compris.

Le restaurant le Camp des Girafes doit être informé par courrier, mail ou fax de toute modification du nombre de couverts au moins 7 jours avant la date de prestation. Passé ce délai, la réservation ne pourra en aucun cas être reportée ou modifiée. Le non-respect de ces conditions entraînera la facturation du nombre de repas réservés mais non consommés. Dans le cadre d'une prestation réalisée en soirée au Camp des Girafes, l'horaire de fermeture du restaurant est fixé à 1h du matin.

3-5 Billetterie en ligne sur www.bioparc-zoo.fr

La date de validité est indiquée sur chaque billet. Une pièce d'identité peut être demandée à l'entrée du parc. À défaut de présentation de celle-ci, le tarif adulte sera appliqué. Nos prix s'entendent taxes comprises et ne comprennent pas les repas ou toute autre dépense.

4. FACTURATION ET RÈGLEMENT

Les prestations du Bioparc de Doué-la-Fontaine et de son restaurant le Camp des Girafes doivent être réglées séparément. Conformément à la loi N°98-1442 du 31/12/1992, tout retard de paiement au-delà de 30 jours après la date de facturation donnera lieu à l'application d'une pénalité égale à trois fois et demie le taux d'intérêt légal. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est de 40 €.

4-1 Groupes, CSE et assimilés, Professionnels, Scolaires, Centres et colonies, Structures d'accueil spécialisé

Nos factures définitives sont payables le jour de la visite aux caisses du parc. Dans le cas d'un paiement différé le client remet à l'arrivée sur le site l'engagement de l'établissement à s'acquitter du montant (mandat, voucher, bon de commande...). Sans ce document l'accès au parc sera refusé.

4-2 Visite VIP, Soigneur d'un jour, Anniversaire

Tout contrat de réservation doit être obligatoirement accompagné du chèque de règlement à l'ordre de la SARL Bioparc Doué-la-Fontaine.

4-3 Billetterie CSE et assimilés

☛ Formule Dépôt-vente : à chaque fin de saison, le Bioparc facture la billetterie vendue au tarif de l'année en cours.

☛ Formules Achat : toute commande doit être obligatoirement accompagnée du chèque de règlement à l'ordre de la SARL Bioparc Doué-la-Fontaine.

4-4 Restaurant le Camp des Girafes

Nos factures définitives sont payables le jour du repas aux caisses du restaurant. Dans le cas d'un paiement différé le client remet à l'arrivée sur le site l'engagement de l'établissement à s'acquitter du montant (mandat, voucher, bon de commande...). Sans ce document l'accès au restaurant sera refusé.

4-5 Billetterie en ligne sur www.bioparc-zoo.fr

Une confirmation de commande est envoyée par mail au client, avec une version PDF de ses billets. Ceux-ci peuvent être imprimés ou téléchargés sur mobile, et l'accès au parc est soumis à leur présentation.

5. ANNULATION

5-1 Groupes, CSE et assimilés, Professionnels, Scolaires, Centres et colonies, Structures d'accueil spécialisé

La réservation peut être annulée par écrit jusqu'à 7 jours avant la date de visite. Passé ce délai, 20 % du total sera facturé. Aucune entrée ne sera renégociée ni revue en terme de tarification pour des raisons climatiques.

5-2 Visite VIP, Soigneur d'un jour, Anniversaire

L'annulation de votre réservation entraîne : une facturation de 50 % jusqu'à 7 jours avant la date de visite, aucun remboursement passé ce délai. La date de réservation peut être modifiée jusqu'à un mois avant la date de visite sous réserve de disponibilités.

5-3 Billetterie CSE et assimilés

☛ Formule Achat : toute commande de billetterie ne sera ni reprise, ni échangée, ni remboursée.

5-4 Restaurant le Camp des Girafes

En cas d'annulation de réservation, la prestation fera l'objet d'une facturation dans les conditions suivantes :

☛ Entre 24 heures et le 7e jour inclus avant la date prévue : facturation à 50 %.

☛ Moins de 24 heures avant la date prévue: facturation à 100 %.

5-5 Billetterie en ligne sur www.bioparc-zoo.fr

Toute commande est ferme et définitive. Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés. Toute revente est strictement interdite.

6. ASSURANCES

Le Bioparc de Doué-la-Fontaine décline toute responsabilité pour la perte ou le vol de biens à la charge des visiteurs. Les visiteurs sont responsables de tous dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer dans l'enceinte du site notamment par non-respect de notre règlement intérieur, de leur fait ou de celui des personnes ou objets dont ils ont la garde.

7. TARIFS

Nos tarifs sont nets et non cumulables avec des offres promotionnelles. La billetterie individuelle et la carte Zoo Pass ne sont pas utilisables dans les contrats de réservation et bons de commandes. Nos produits d'animation et autres services payants ne peuvent être choisis sans la réservation d'une visite libre. Nos tarifs et prestations Bioparc et restaurant le Camp des Girafes peuvent varier en fonction des conditions économiques et des dispositions réglementaires. Ces modifications seront sans incidence sur les contrats de réservation et bons de commande signés.

Tous nos tarifs sont consultables sur notre site internet www.bioparc-zoo.fr.

8. LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Angers.